

N°2023-014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 12/12/2023

-:-:-:-

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués une deuxième fois le 14 novembre 2023, en application des dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-17 du CGCT, suite à l'absence du quorum à l'Assemblée Générale du neuf novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, 01 avenue Jean Moulin (32330), sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Étaient présents : MM. BOURDIOL – BENAC – LENTIN – LEROY – DUPRONT – SECHET – MAGNIN – AGRAS – GAY – MORLAN – DUFOUR – GAIKOWSKI – PHILIP – DONA – ROUSSE – CASTELNAU – GOUZENES – BUSNEL – REMY – DUTOUR – TOUHÉ-RUMEAU – MESTE – RODRIGUEZ – LAPEYRE – ORTHOLAN – CAUSERO – DE SABATA – CENCIGH – COLLOT – GAINARD – DELLA-VEDOVE – CHAULET – CAMAZZOLA.

Procurations: M. TOURNE à M. DUPRONT – M. LALANNE à M. DUTOUR – M. LABATUT à M. MESTE – Mme LASPORTES à Mme DE SABATA – Mme NETO à M. CAMAZZOLA.

Absents excusés : MM GIRY – LAURENT – LALANNE – LABATUT – LASPORTES – NETO – ROSELL.

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

APPROBATION PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 03/05/2023 À VIC-FEZENSAC

Monsieur le Président PROPOSE au Comité Syndical l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 mai 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITE,

APPROUVE le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 mai 2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Condom, le 13/12/2023
Le Président,



SICTOM
DU SECTEUR DE CONDOM

Didier DUPRONT

N°2023-015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 12/12/2023

-:-:-:-

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués une deuxième fois le 14 novembre 2023, en application des dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-17 du CGCT, suite à l'absence du quorum à l'Assemblée Générale du neuf novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, 01 avenue Jean Moulin (32330), sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Étaient présents : MM. BOURDIOL – BENAC – LENTIN – LEROY – DUPRONT – SECHET – MAGNIN – AGRAS – GAY – MORLAN – DUFOUR – GAIKOWSKI – PHILIP – DONA – ROUSSE – CASTELNAU – GOUZENES – BUSNEL – REMY – DUTOUR – TOUHÉ-RUMEAU – MESTE – RODRIGUEZ – LAPEYRE – ORTHOLAN – CAUSERO – DE SABATA – CENCIGH – COLLOT – GAINARD – DELLA-VEDOVE – CHAULET – CAMAZZOLA.

Procurations : M. TOURNE à M. DUPRONT – M. LALANNE à M. DUTOUR – M. LABATUT à M. MESTE – Mme LASPORTES à Mme DE SABATA – Mme NETO à M. CAMAZZOLA.

Absents excusés : MM GIRY – LAURENT – LALANNE – LABATUT – LASPORTES – NETO – ROSELL.

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

INSTALLATION NOUVELLE DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE CCT

Monsieur le Président **INFORME** le Comité Syndical qu'il y a lieu d'installer la nouvelle déléguée suppléante désigné par :

- La Communauté de Communes de la Ténarèze (délibération du 30 juin 2023)

Suppléante :

- Madame Karine DESBARATS remplace Madame Loretta GAUCHE (Lagraulet-du-Gers).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITE,

INSTALLE la nouvelle déléguée suppléante de la Communauté de Communes de la Ténarèze comme ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Condom, le 13/12/2023

Le Président,



SICTOM
DU SECTEUR DE CONDOM

Didier DUPRONT

N°2023-016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 12/12/2023

-:-:-:-:-

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués une deuxième fois le 14 novembre 2023, en application des dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-17 du CGCT, suite à l'absence du quorum à l'Assemblée Générale du neuf novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, 01 avenue Jean Moulin (32330), sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Etaient présents : MM. BOURDIOL – BENAC – LENTIN – LEROY – DUPRONT – SECHET – MAGNIN – AGRAS – GAY – MORLAN – DUFOUR – GAIKOWSKI – PHILIP – DONA – ROUSSE – CASTELNAU – GOUZENES – BUSNEL – REMY – DUTOUR – TOUHÉ-RUMEAU – MESTE – RODRIGUEZ – LAPEYRE – ORTHOLAN – CAUSERO – DE SABATA – CENCIGH – COLLOT – GAINARD – DELLA-VEDOVE – CHAULET – CAMAZZOLA.

Procurations: M. TOURNE à M. DUPRONT – M. LALANNE à M. DUTOUR – M. LABATUT à M. MESTE – Mme LASPORTES à Mme DE SABATA – Mme NETO à M. CAMAZZOLA.

Absents excusés : MM GIRY – LAURENT – LALANNE – LABATUT – LASPORTES – NETO – ROSELL.

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

INSTALLATION NOUVELLE DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE CCGA

Monsieur le Président **INFORME** le Comité Syndical qu'il y a lieu d'installer la nouvelle déléguée suppléante désigné par :

- **La Communauté de Communes du Grand Armagnac** (délibération du 28 juin 2023)

Suppléante :

- Madame Cynthia CRUET remplace Monsieur Peter THIESSEN (Courrensan).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITE,

INSTALLE la nouvelle déléguée suppléante de la Communauté de Communes du Grand Armagnac comme ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Condom, le 13/12/2023
Le Président,



SICTOM
DU SECTEUR DE CONDOM

Didier DUPRONT

N°2023-017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 12/12/2023

-:-:-:-

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués une deuxième fois le 14 novembre 2023, en application des dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-17 du CGCT, suite à l'absence du quorum à l'Assemblée Générale du neuf novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, 01 avenue Jean Moulin (32330), sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Étaient présents : MM. BOURDIOL – BENAC – LENTIN – LEROY – DUPRONT – SECHET – MAGNIN – AGRAS – GAY – MORLAN – DUFOUR – GAIKOWSKI – PHILIP – DONA – ROUSSE – CASTELNAU – GOUZENES – BUSNEL – REMY – DUTOUR – TOUHÉ-RUMEAU – MESTE – RODRIGUEZ – LAPEYRE – ORTHOLAN – CAUSERO – DE SABATA – CENCIGH – COLLOT – GAINARD – DELLA-VEDOVE – CHAULET – CAMAZZOLA.

Procurations : M. TOURNE à M. DUPRONT – M. LALANNE à M. DUTOUR – M. LABATUT à M. MESTE – Mme LASPORTES à Mme DE SABATA – Mme NETO à M. CAMAZZOLA.

Absents excusés : MM GIRY – LAURENT – LALANNE – LABATUT – LASPORTES – NETO – ROSELL.

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

ADHÉSION AU SERVICE « MISSIONS TEMPORAIRES »
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GERS

Monsieur le Président **EXPOSE** au Comité Syndical la possibilité d'avoir recours au service « missions temporaires » mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers lorsque le personnel de la collectivité se trouve momentanément indisponible ou pour résorber tout surcroît de travail.

Il précise que la participation financière du SICTOM du Secteur de Condom est établie sur les bases suivantes :

- Remboursement au Centre de Gestion par la collectivité ou l'établissement bénéficiaire de la mise à disposition de l'agent du montant du traitement et charges salariales et patronales,
- Paiement au Centre de Gestion de frais de gestion forfaitaires d'un montant de 7 % du traitement et charges salariales et patronales, correspondant aux dépenses engagées pour la sélection des candidats, le recrutement, la gestion du dossier administratif, l'établissement des fiches de paies et la formation.

La résidence administrative de l'agent est fixée dans la commune du lieu d'affectation.

Toutefois, à la demande expresse de l'établissement bénéficiaire du service la résidence administrative pourra être fixée à l'adresse du domicile de l'agent afin de permettre la prise en charge éventuelle des frais de déplacements et des indemnités de missions.

Dans ce dernier cas ces frais seront additionnés aux frais de gestion facturés par le Centre de Gestion.

Cette disposition sera expressément mentionnée dans la fiche de mission établie lors de chaque recours au service.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- **D'ADHERER** au Service « Missions Temporaires » crée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers,
- **D'AUTORISER** Monsieur Georges CAUSERO, Premier Vice-président, à signer la convention avec le Président du Centre de Gestion.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Condom, le 13/12/2023
Le Président,



SICTOM
DU SECTEUR DE CONDOM
Didier DUPRONT

N°2023-018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 12/12/2023

-:-:-:-

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués une deuxième fois le 14 novembre 2023, en application des dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-17 du CGCT, suite à l'absence du quorum à l'Assemblée Générale du neuf novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, 01 avenue Jean Moulin (32330), sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Étaient présents : MM. BOURDIOL – BENAC – LENTIN – LEROY – DUPRONT – SECHET – MAGNIN – AGRAS – GAY – MORLAN – DUFOUR – GAIKOWSKI – PHILIP – DONA – ROUSSE – CASTELNAU – GOUZENES – BUSNEL – REMY – DUTOUR – TOUHÉ-RUMEAU – MESTE – RODRIGUEZ – LAPEYRE – ORTHOLAN – CAUSERO – DE SABATA – CENCIGH – COLLOT – GAINARD – DELLA-VEDOVE – CHAULET – CAMAZZOLA.

Procurations : M. TOURNE à M. DUPRONT – M. LALANNE à M. DUTOUR – M. LABATUT à M. MESTE – Mme LASPORTES à Mme DE SABATA – Mme NETO à M. CAMAZZOLA.

Absents excusés : MM GIRY – LAURENT – LALANNE – LABATUT – LASPORTES – NETO – ROSELL.

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023

Vu le code des collectivités territoriales.

Considérant la nécessité de réajustement des crédits budgétaires.

Il convient d'effectuer une décision modificative comme ci-dessous indiquée :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Libellé	Montant
6226 (011) - 812 : Honoraires	- 5 000,00
6218 (012) - 812 : Autres personnel extérieur	1 400,00
64111 (012) - 812 : Rémunération principale	13 000,00
64131 (012) - 812 : Rémunération CDD	5 500,00
6453 (012) - 812 : Cotisations aux caisses de retraite	3 600,00
6458 (012) - 812 : Cotisations aux organismes sociaux	1 500,00
6541 (012) - 812 : Créances admises en non valeur	- 2 000,00
6817 (68) - 812 : Dot.aux prov. pour dépré. des actifs circulants	- 18 000,00
TOTAL	0,00

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITE,

AUTORISE les réajustements de fin d'exercice 2023.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
 Condom, le 13/12/2023

Le Président,



Didier DUPRONT

N°2023-019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 12/12/2023

-:-:-:-

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués une deuxième fois le 14 novembre 2023, en application des dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-17 du CGCT, suite à l'absence du quorum à l'Assemblée Générale du neuf novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, 01 avenue Jean Moulin (32330), sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Étaient présents : MM. BOURDIOL – BENAC – LENTIN – LEROY – DUPRONT – SECHET – MAGNIN – AGRAS – GAY – MORLAN – DUFOUR – GAIKOWSKI – PHILIP – DONA – ROUSSE – CASTELNAU – GOUZENES – BUSNEL – REMY – DUTOUR – TOUHÉ-RUMEAU – MESTE – RODRIGUEZ – LAPEYRE – ORTHOLAN – CAUSERO – DE SABATA – CENCIGH – COLLOT – GAINARD – DELLA-VEDOVE – CHAULET – CAMAZZOLA.

Procurations : M. TOURNE à M. DUPRONT – M. LALANNE à M. DUTOUR – M. LABATUT à M. MESTE – Mme LASPORTES à Mme DE SABATA – Mme NETO à M. CAMAZZOLA.

Absents excusés : MM GIRY – LAURENT – LALANNE – LABATUT – LASPORTES – NETO – ROSELL.

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57
AU 01^{er} JANVIER 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

1. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
2. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
3. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour le SICTOM du Secteur de CONDOM son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité,

- D'APPROUVER le passage du SICTOM du Secteur de Condom à la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du Budget Primitif 2024

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Condom, le 13/12/2023
Le Président,



SICTOM
DU SECTEUR DE CONDOM
Didier DUPRONT

N°2023-020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 12/12/2023

-:-:-:-

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués une deuxième fois le 14 novembre 2023, en application des dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-17 du CGCT, suite à l'absence du quorum à l'Assemblée Générale du neuf novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, 01 avenue Jean Moulin (32330), sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Étaient présents : MM. BOURDIOL – BENAC – LENTIN – LEROY – DUPRONT – SECHET – MAGNIN – AGRAS – GAY – MORLAN – DUFOUR – GAIKOWSKI – PHILIP – DONA – ROUSSE – CASTELNAU – GOUZENES – BUSNEL – REMY – DUTOUR – TOUHÉ-RUMEAU – MESTE – RODRIGUEZ – LAPEYRE – ORTHOLAN – CAUSERO – DE SABATA – CENCIGH – COLLOT – GAINARD – DELLA-VEDOVE – CHAULET – CAMAZZOLA.

Procurations: M. TOURNE à M. DUPRONT – M. LALANNE à M. DUTOUR – M. LABATUT à M. MESTE – Mme LASPORTES à Mme DE SABATA – Mme NETO à M. CAMAZZOLA.

Absents excusés : MM GIRY – LAURENT – LALANNE – LABATUT – LASPORTES – NETO – ROSELL.

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

**MODALITES DE GESTION DES AMORTISSEMENTS – ADOPTION DES DUREES
D'AMORTISSEMENT, DEROGATION PARTIELLE A LA REGLE DE CALCUL AU PRORATA TEMPORIS,
OPTION POUR L'AMORTISSEMENT LINEAIRE, FIXATION DU SEUIL DES BIENS DE FAIBLE VALEUR**

Monsieur le Président EXPOSE à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que le SICTOM du Secteur de CONDOM est appelé à définir la politique d'amortissement du budget principal.

Modalité de gestion des amortissements en M57 :

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Comité Syndical doit délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

À compter de l'exercice 2024, pour le budget principal du SICTOM du Secteur de CONDOM,

À L'UNANIMITE,

Pour la fixation des durées d'amortissement :

ACCEPTE les durées d'amortissement proposées dans le document annexé pour les immobilisations acquises et amortissables par la loi ou par délibération.

Pour le choix dérogatoire de la méthode de l'amortissement linéaire :

ACCEPTE la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis)

Pour la fixation du seuil de biens de faible valeur :

ACCEPTE de fixer le seuil des biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 500 € TTC et APPROUVE la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

S²LOW

ID : 032-253200174-20231212-D_2023_020-DE

Immobilisation de faible valeur - Bien de faible valeur : 500€ an			
Un bien dont la valeur d'achat est inférieure à 500 € et de "consommation rapide"			
Compte	Libellé du compte	Durée amortissement	Commentaires
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	10	
2031	Frais d'études	5	
2033	Frais d'insertion	5	
2041412	Bâtiments et installations	10	
204171	Biens mobiliers, matériel et études	10	
2051	Concessions et droits similaires	5	
2088	Autres immobilisations incorporelles	5	
2111	Terrains nus	0	
2113	Terr aménagés autres que voirie	0	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10	
2128	Autres agenct et améngt terrains	0	non amortissable car non obligatoire
21318	Autres batiments publics	0	non amortissable car non obligatoire
2135	Instal gales agenct amégts const	0	non amortissable car non obligatoire
2151	Réseaux de voirie	0	non amortissable car non obligatoire
2152	Installations de voirie	0	non amortissable car non obligatoire
21533	Réseaux cablés	0	non amortissable car non obligatoire
21534	Réseaux électrification	0	non amortissable car non obligatoire
21538	Autres réseaux	0	non amortissable car non obligatoire
21571	Mat outil voirie mat roulant	8	
21578	Autre mat et outillage de voirie	5	
2158	Autres instal mat outil tech	5	
21713	Terr aménagés autres que voirie	0	non amortissable car non obligatoire
21715	Terrains bâtis	0	non amortissable car non obligatoire
21721	Plantations d'arbres et d'arbustes	10	
21728	Autres agenct et améngt terrains	0	non amortissable car non obligatoire
21731	Batiments publics	0	non amortissable car non obligatoire
21738	Autres constructions	0	non amortissable car non obligatoire
21751	Réseaux de voirie	0	non amortissable car non obligatoire
21752	Installations de voirie	0	non amortissable car non obligatoire
217538	Autres réseaux	0	
21757	Mat et outillage de voirie	8	
21758	Autres instal mat outil tech	5	
21783	Mat bureau mat informatique	5	
21784	Mobilier	10	
21788	Aut immob corp reçues par mise à dispo	10	
2181	Instal gales agenct amngts divers	10	
2182	Mat de transport	10	
2183	Mat bureau mat informatique	5	
2184	Mobilier	10	
2188	Autres immobilisations corporelles	10	

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Condom, le 13/12/2023

Le Président


SIGCOM
DU SECTEUR DE CONDOM

Didier DUPRONT

N°2023-021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 12/12/2023

-:-:-:-

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués une deuxième fois le 14 novembre 2023, en application des dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-17 du CGCT, suite à l'absence du quorum à l'Assemblée Générale du neuf novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, 01 avenue Jean Moulin (32330), sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Étaient présents : MM. BOURDIOL – BENAC – LENTIN – LEROY – DUPRONT – SECHET – MAGNIN – AGRAS – GAY – MORLAN – DUFOUR – GAIKOWSKI – PHILIP – DONA – ROUSSE – CASTELNAU – GOUZENES – BUSNEL – REMY – DUTOUR – TOUHÉ-RUMEAU – MESTE – RODRIGUEZ – LAPEYRE – ORTHOLAN – CAUSERO – DE SABATA – CENCIGH – COLLOT – GAINARD – DELLA-VEDOVE – CHAULET – CAMAZZOLA.

Procurations : M. TOURNE à M. DUPRONT – M. LALANNE à M. DUTOUR – M. LABATUT à M. MESTE – Mme LASPORTES à Mme DE SABATA – Mme NETO à M. CAMAZZOLA.

Absents excusés : MM GIRY – LAURENT – LALANNE – LABATUT – LASPORTES – NETO – ROSELL.

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président **EXPOSE** à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que le SICTOM du Secteur de CONDOM est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de **7,5 %** des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité Syndical le pouvoir de déléguer à Monsieur le Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, Monsieur le Président serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

À L'UNANIMITE, à compter de l'exercice 2024, pour le budget principal du SICTOM du Secteur de CONDOM,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Condom, le 13/12/2023

Le Président



DU SECTEUR DE CONDOM

Didier DUPRONT

N°2023-022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 12/12/2023

-:-:-:-

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués une deuxième fois le 14 novembre 2023, en application des dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-17 du CGCT, suite à l'absence du quorum à l'Assemblée Générale du neuf novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, 01 avenue Jean Moulin (32330), sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Étaient présents : MM. BOURDIOL – BENAC – LENTIN – LEROY – DUPRONT – SECHET – MAGNIN – AGRAS – GAY – MORLAN – DUFOUR – GAIKOWSKI – PHILIP – DONA – ROUSSE – CASTELNAU – GOUZENES – BUSNEL – REMY – DUTOUR – TOUHÉ-RUMEAU – MESTE – RODRIGUEZ – LAPEYRE – ORTHOLAN – CAUSERO – DE SABATA – CENCIGH – COLLOT – GAINARD – DELLA-VEDOVE – CHAULET – CAMAZZOLA.

Procurations : M. TOURNE à M. DUPRONT – M. LALANNE à M. DUTOUR – M. LABATUT à M. MESTE – Mme LASPORTES à Mme DE SABATA – Mme NETO à M. CAMAZZOLA.

Absents excusés : MM GIRY – LAURENT – LALANNE – LABATUT – LASPORTES – NETO – ROSELL.

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

Monsieur le Président EXPOSE à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 01^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Ainsi, le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants et recommandé pour les autres, qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre que le SICTOM du secteur de CONDOM est appelé à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Il est rappelé que seul le budget principal du SICTOM du secteur de CONDOM est soumis à la nomenclature M57.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité, à compter de l'exercice 2024, pour le budget principal du SICTOM du secteur de CONDOM,

- D'AUTORISER Monsieur le Président à adopter le règlement budgétaire et financier (document annexé) du SICTOM du secteur de CONDOM
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Condom, le 13/12/2023
Le Président,



SICTOM
DU SECTEUR DE CONDOM

Didier DUPRONT

N°2023-023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

-:-:-:-

SÉANCE ORDINAIRE DU 12/12/2023

-:-:-:-

L'an deux mille vingt trois, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués une deuxième fois le 14 novembre 2023, en application des dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-17 du CGCT, suite à l'absence du quorum à l'Assemblée Générale du neuf novembre, se sont réunis à la Salle de Rugby de Gondrin, 01 avenue Jean Moulin (32330), sous la présidence de Monsieur Didier DUPRONT.

Étaient présents : MM. BOURDIOL – BENAC – LENTIN – LEROY – DUPRONT – SECHET – MAGNIN – AGRAS – GAY – MORLAN – DUFOUR – GAIKOWSKI – PHILIP – DONA – ROUSSE – CASTELNAU – GOUZENES – BUSNEL – REMY – DUTOUR – TOUHÉ-RUMEAU – MESTE – RODRIGUEZ – LAPEYRE – ORTHOLAN – CAUSERO – DE SABATA – CENCIGH – COLLOT – GAINARD – DELLA-VEDOVE – CHAULET – CAMAZZOLA.

Procurations : M. TOURNE à M. DUPRONT – M. LALANNE à M. DUTOUR – M. LABATUT à M. MESTE – Mme LASPORTES à Mme DE SABATA – Mme NETO à M. CAMAZZOLA.

Absents excusés : MM GIRY – LAURENT – LALANNE – LABATUT – LASPORTES – NETO – ROSELL.

Secrétaire de séance : M. Pierre AGRAS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Monsieur le Président **EXPOSE** au Comité Syndical :

- La réglementation relative à la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et à son contenu
- Le rapport pour 2024.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE, de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Condom, le 13/12/2023
Le Président,



DU SECTEUR DE CONDOM
Didier DUPRONT